



République Française
Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de Toul

COMMUNAUTE DE COMMUNES
MAD & MOSELLE

ARRETE DU PRESIDENT

4.1.2. FONCTION PUBLIQUE – Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

ARRETE PORTANT AVANCEMENT DE GRADE

Le Président de la Communauté de Communes Mad & Moselle,

VU le Code général de la fonction publique et notamment les articles L522-1 à L522-7 et L522-10 à L522-14 ;

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

VU la délibération n° DE-2025-075 fixant le tableau des effectifs au titre de l'année 2025 ;

- **Considérant** les lignes directives de gestion de la collectivité,
- **Considérant** la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité **pouvant prétendre à un avancement de grade pour 2025 ;**

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de Adjoint Administratif Territorial Principal 1^e Classe :

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
STARCK Estelle	Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^e Classe	01/07/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de Adjoint Technique Territorial Principal 2^e Classe :

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
MEZIANE Sandrine	Adjoint Technique Territorial	01/07/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de Adjoint Technique Territorial Principal 1^e Classe :

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
PAULS Damien	Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^e classe	01/07/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Avancement au grade d'Adjoint d'Animation Territorial Principal 2^e Classe :

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
CALLAREC Yannick	Adjoint d'Animation Territorial	01/07/2025
HUSSELSTEIN Céline	Adjoint d'Animation Territorial	01/07/2025
LEGOUGNE Jennifer	Adjoint d'Animation Territorial	01/07/2025
PELLETIER Corinne	Adjoint d'Animation Territorial	01/07/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
4	1	3

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
4	1	3

Avancement au grade d'Agent Spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
HIRSCHY Carine	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	01/07/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade d'Attaché Principal

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
RICHY Lydie	Attaché	01/07/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise au Comptable de la collectivité, à Monsieur le Président du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle, à l'intéressée.

Fait à THIAUCOURT, le 07 mai 2025

Le Président
Gilles SOULIER

